



Le 20 avril 2016

«Notre monde face aux flux de population: l'Europe peut-elle faire face à la question des réfugiés et des migrants?»

Questions fondamentales et prises de position cruciales sur la gestion des flux de réfugiés en Europe, dans le cadre de la conférence internationale organisée à l'initiative du CES de Grèce

La conférence internationale «Notre monde face aux flux de population: l'Europe peut-elle faire face à la question des réfugiés et des migrants?», organisée par le **Conseil économique et social de Grèce (OKE)**, en collaboration avec le **Comité économique et social européen (CESE)** et la **représentation de la Commission européenne en Grèce**, a réuni un grand nombre de participants, qu'il s'agisse de délégués du gouvernement, des acteurs intéressés et des institutions ou encore de personnalités de premier plan.

Le **président de la République hellénique, M. Prokopios Pavlopoulos**, a ouvert la conférence, qui s'est tenue le **mercredi 20 avril à l'ancien siège du Parlement grec**.

Les personnalités suivantes ont salué la manifestation: **M. Georgios Pallis**, représentant du Parlement hellénique, **M. Dimitris Vitsas**, secrétaire d'État à la défense nationale et chef du centre de coordination pour la gestion de la crise des réfugiés, **S.E. M. Caspar Veldkamp**, ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, **S.E. M. Kerim Uras**, ambassadeur de la République de Turquie, **S.E. M. Peter Schoof**, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, **S.E. M. Christophe Chantepy**, ambassadeur de la République française, **S.E. M. Efisio Luigi Marras**, ambassadeur de la République italienne, ainsi que des représentants d'acteurs institutionnels et d'organisations, d'ONG et du **Haut-Commissariat aux réfugiés**.

D'autres personnalités ont envoyé un message vidéo: **M. Martin Schulz**, président du Parlement européen, **M. Dimitris Avramopoulos**, commissaire chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté; **M. Christos Stylianides**, commissaire chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises; et **Mme Federica Mogherini**, haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Des représentants du secteur économique ont par ailleurs effectué des interventions tout aussi importantes.

M. Nikos Xydakis, secrétaire d'État aux affaires étrangères, chargé des affaires européennes, et l'**amiral Evangelos Apostolakis**, chef d'état-major des armées, ont également honoré la manifestation de leur présence.

Dans son discours d'ouverture, le **président du CES grec, M. Vernikos**, a souligné que «l'Europe, confrontée à des faiblesses institutionnelles, semble mal préparée pour intégrer dans sa société un si grand nombre d'immigrants et de réfugiés, avec toutes les implications qui en découlent pour sa cohésion sociale et son identité culturelle. Pour autant, nous savons qu'aucun pays n'est en mesure de faire face par ses seuls moyens aux conséquences sociales et économiques du problème des réfugiés et qu'aucune politique ne saurait être mise en œuvre à moins d'être le fruit du dialogue et d'être acceptée par la société.»

Dans le cadre de la conférence, le **président du CESE, M. Dassis**, a déclaré à cet égard: «Au cours des deux dernières années, la guerre, les persécutions et la pauvreté ont conduit plus d'un million de personnes à chercher refuge en Europe, par des itinéraires dangereux, où ils risquent leur vie pour un avenir meilleur. S'il n'y avait pas eu de réaction de la société civile, l'accueil de ces réfugiés et la gestion de la crise humanitaire auraient pu s'avérer catastrophiques. Le refus manifesté par les gouvernements de divers États membres de l'UE de faire preuve d'un minimum de solidarité envers nos frères humains inspire une tristesse extrême. Malheureusement, selon la logique de certains, le devoir de solidarité ne s'applique qu'à des pays périphériques comme la Grèce. Le CESE, fort de sa longue expérience sur les questions migratoires, s'efforce de participer à la formulation de la politique européenne unique en matière de migration en proposant une série de nouvelles mesures, figurant dans le rapport de synthèse qu'il a récemment publié, lesquelles préconisent d'effectuer l'indispensable révision du règlement de Dublin, de parvenir à réaliser un véritable système d'asile européen commun et de mettre en place des itinéraires sûrs pour les réfugiés.»

Dans le fil de son discours, le **chef de la représentation de l'UE en Grèce, M. Karvounis**, a notamment fait cette déclaration: «La gestion efficace de la crise des réfugiés est balisée par les actions concertées de quatre grands partenaires: les États membres de l'UE pris individuellement, la Commission européenne, comme représentante première des institutions de l'UE, la Grèce, étant l'État qui reçoit le plus grand flux de migrants et de réfugiés, et la Turquie, en tant que ce pays constitue le tremplin d'où part cette vague. À l'heure actuelle, tous sont appelés à prendre non seulement leurs responsabilités mais aussi des mesures pour garantir la bonne exécution de l'accord UE-Turquie et, dans le même temps, apporter le réconfort aux milliers de réfugiés qui se trouvent actuellement dans notre pays. Les défis posés par la question des migrants et des réfugiés ne pourront trouver de réponse que collective, par la solidarité, la participation et la consultation de toutes les parties concernées, excluant toute action unilatérale. Une telle démarche profitera tant à l'Europe qu'aux personnes qui viennent y chercher refuge. De cette façon, nous sommes invités à apprendre mutuellement des expériences des uns et des autres, comme nous le faisons aujourd'hui grâce à cette importante conférence.»

La conférence a été l'occasion de débattre et de développer des points de vue sur les thèmes suivants: «Les défis auxquels l'UE et la communauté internationale sont confrontées», «La gestion et l'expérience de la Grèce», et «Les approches des secteurs de la production», avec comme intervenants M. Theodoros Fessas, président de la Fédération des industriels de Grèce (SEB), M. Yannis Panagopoulos, président de la Confédération générale des travailleurs de Grèce (GSEE), M. Vassilis Korkidis, président de la Confédération grecque du commerce et de l'entrepreneuriat (ESEE), M. Giorgos Kavvathas, président de la Confédération hellénique des professions libérales, artisans et négociants (GSEVEE) et M. Yannis Retsos, vice-président de la Coordination des entreprises touristiques grecques (SETE). En outre, la dernière partie de la conférence, à laquelle ont également participé l'ancien médiateur européen M. Nikiforos Diamandouros, le secrétaire général du dispositif d'accueil d'urgence et d'enregistrement des réfugiés, M. Ulysse Voudouris, l'écrivaine Sotí Triantafyllou, et le président du groupe de travail permanent du CESE «Immigration et intégration», M. Christian Pîrvulescu, a consisté en une discussion ouverte où ont été exprimés des avis et des préoccupations sur le thème des «Limites du multiculturalisme en Europe».

Le matin du jour de la conférence se sont tenues dans les locaux du CES deux importantes séances dont l'objet était d'examiner les multiples facettes de la question des réfugiés.

La première, à laquelle ont participé des représentants de vingt ONG, organismes et autorités indépendantes, était principalement axée sur les manières de répondre à la question des réfugiés. Elle a entre autres conclu qu'il était impératif:

- de garantir le respect des droits de l'homme,
- d'obtenir que l'État contribue plus activement à la gestion du problème,
- d'élaborer des politiques à moyen terme pour répondre aux nécessités immédiates et fondamentales (logement, alimentation, hygiène), ainsi qu'aux besoins à long terme des réfugiés en matière d'éducation, de culture et de religion,
- de répartir les rôles entre les pouvoirs centraux et locaux et les organisations de la société civile,
- d'informer de manière correcte et responsable les réfugiés et les communautés locales sur leurs droits et obligations, ainsi que sur la procédure d'octroi de l'asile,
- de faire participer les réfugiés au fonctionnement des infrastructures.

La seconde séance consistait en un rassemblement de **maires de villes allemandes avec leurs homologues grecs, en collaboration avec l'Association germano-hellénique et l'Union centrale des communes de Grèce (KEDE)**. Elle avait pour objet d'échanger des expériences en vue de formuler des propositions pour élaborer des politiques efficaces.

Au cours de cette session, les participants ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour réussir à intégrer les réfugiés qui restent dans les pays d'accueil pendant de longues périodes. L'accent a été mis sur l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et l'intégration des réfugiés dans le système éducatif et sur le marché du travail. Il a été fait tout particulièrement référence au rôle de premier plan que jouent les bénévoles, qui font le lien entre la communauté locale, les collectivités territoriales et les réfugiés. Dans ce contexte, il a été souligné qu'une bonne coordination entre les pouvoirs locaux et le gouvernement est indispensable pour la prise en charge des réfugiés, étant donné que les communes ne disposent pas de ressources suffisantes.

À l'issue de la conférence, les participants se sont accordés à considérer que la crise des réfugiés doit trouver sa réponse dans des efforts communs à l'échelon européen, qui ne peuvent se matérialiser que par le dialogue, la collaboration et la concertation entre les pays européens. Les conclusions de la conférence constituent la base de l'étude qui sera réalisée par le comité d'experts que le CES grec a désigné.

###

Quelques mots sur le CES de Grèce:

Le CES de Grèce a été institué en 1994, sur le modèle du Comité économique et social européen, fondé sur la répartition tripartite des intérêts représentés, à savoir une division en trois groupes, représentant respectivement les employeurs et entrepreneurs, les travailleurs (des secteurs privé et public) et les autres catégories, parmi lesquelles sont représentés les agriculteurs, les professions libérales, les consommateurs, les organisations de défense de l'environnement, des personnes handicapées et du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les collectivités locales.

Depuis mai 2001, le CES grec constitue en outre un organe institutionnel de l'État grec, reconnu constitutionnellement. En vertu de l'article 82, paragraphe 3, de la Constitution, «La loi précise ce qui concerne la constitution, le fonctionnement et les compétences du Conseil économique et social, qui a pour mission de mener le dialogue social sur la politique générale du pays, et en particulier sur les orientations de la politique économique et sociale, ainsi que de formuler un avis sur les projets et propositions de loi qui lui sont défférés.»

L'activité du CES consiste à promouvoir le dialogue social et, par ce biais, à formuler (dans la mesure du possible) des positions mutuellement acceptables sur des questions relatives à la société dans son ensemble ou à de telle ou telle de ses parties. Le CES n'a pas pour objectif d'aplanir les points de vue idéologiques ou politiques divergents mais de faire émerger, en confrontant les différents arguments et propositions soulevés, la position commune de la société civile, pour autant qu'il en existe une et qu'elle se prête à être formulée.

Par ses propositions et avis, il entend par ailleurs maximiser les avantages que la société pourra tirer des décisions prises par le pouvoir exécutif ou législatif ou, au contraire, en limiter les effets pervers.

Quelques mots sur le CESE

Le CESE est un organe consultatif de l'Union européenne. Institué en 1957, il fournit son expertise aux principales institutions de l'Union européenne (Commission européenne, Conseil et Parlement européen) en élaborant des avis sur les propositions législatives de l'UE. Il émet également des avis d'initiative, sur des questions qu'il estime mériter un examen. L'une des principales missions du CESE est de servir de «pont» entre les institutions de l'Union européenne et la société civile. Il favorise la démocratie participative dans l'UE et contribue à renforcer le rôle des organisations de la société civile grâce au «dialogue structuré» mené avec ces groupes, dans les États membres de l'UE comme dans des pays tiers.

Dans leurs pays respectifs, les membres du CESE représentent un large éventail d'intérêts économiques, sociaux et culturels au niveau national. Ils sont organisés en trois groupes, «employeurs», «travailleurs» et «activités diverses» (où l'on trouve, par exemple, des fédérations agricoles, des associations de consommateurs, des organisations environnementales, familiales, non gouvernementales, etc.). De la sorte, les membres du CESE jettent le pont qui relie l'Union européenne et les organisations de la société civile des États membres.

La représentation de la Commission européenne en Grèce

Cette représentation est le bureau local de la Commission européenne en Grèce. Elle la représente dans le pays et constitue un canal essentiel de communication entre, d'une part, la Grèce, et, d'autre part, l'Union européenne et ses services centraux. En d'autres termes, la représentation ne se contente pas seulement d'être la voix de la Commission européenne en Grèce mais l'informe également, à Bruxelles, des grandes évolutions politiques, économiques et sociales importantes qui se produisent dans le pays.

Dans ce cadre, elle apporte sa contribution pour expliquer les politiques de l'UE et les incidences qu'elles ont sur la Grèce et ses citoyens, à informer les autorités gouvernementales, les autres pouvoirs publics, ainsi que les différentes parties prenantes, sur les questions européennes, à fournir aux représentants de la presse et des médias en Grèce des informations sur les développements en matière de politique européenne, etc.

Informations à l'intention de la presse: V+O COMMUNICATION, Vagia Skandali, 210 72 49000 (244), 6932 476180, vs@vando.gr